

Analyser 1 an d'actualité

DURÉE DE LA FORMATION

1 journée (7h)

CONTEXTE

Soumis au code de la commande publique depuis le 1^{er} avril 2019, les acheteurs publics doivent en permanence prendre en compte les évolutions de la réglementation, de la jurisprudence et de la doctrine pour optimiser et sécuriser leurs procédures.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE, COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser les évolutions de la réglementation, de la jurisprudence et de la doctrine intervenues au cours des douze derniers mois.

PUBLIC VISÉ

Cette formation s'adresse aux acheteurs ayant une pratique et une maîtrise de la réglementation en vigueur.

PRÉREQUIS

Connaître la réglementation générale des marchés publics ou avoir une pratique dans ce domaine.

Pour les acheteurs débutants, d'autres formations sont organisées par Citia :

- « Initiation à l'achat public, la passation des marchés » ;
- « Initiation à l'achat public, l'exécution des marchés ».

LIEU

Les Jeudis de l'Achat se déroulent dans nos locaux situés au 10-14 rue Audubon 75020 Paris.

FORMATEUR

La formation est animée par M. Yves-Simon Le Naëlou, consultant associé et responsable formation de Citia. Exerçant au sein du cabinet depuis 1997, il met, depuis de nombreuses années, sa très longue expérience de l'achat public au service des stagiaires dans les formations délivrées par Citia.



ACCESSIBILITÉ

Le cabinet Citia prend en compte la participation aux Jeudis de l'Achat de personnes en situation de handicap (Utiliser le formulaire de contact du site www.citia.fr pour vérifier les possibilités et modalités de l'accessibilité en fonction de la nature du handicap).

LE CONTENU DE LA FORMATION

Les thèmes successifs suivants seront tous abordés en prenant en compte la réglementation, la doctrine associée et les dernières jurisprudences.

Des illustrations concrètes seront proposées et analysées. Des exemples tirés de la pratique des participants pourront être pris en compte.

Un an d'actualité réglementaire

- Les principales évolutions et leurs impacts sur les procédures mises en œuvre
 - ◇ La loi ASAP et le décret du 1^{er} avril 2021
 - ◇ Les CCAG 2021
 - ◇ ...

Un an d'actualité jurisprudentielle

- Les jugements marquants
- Analyse et impacts opérationnels

Un an de doctrine

- Les contributions marquantes
- Analyse et impacts opérationnels

Les évolutions attendues

Les questions des participants

- Après inscription, les participants peuvent faire part de leurs interrogations sur l'actualité en répondant à un questionnaire qui leur sera transmis
- Les questions qui n'auraient pas été traitées plus haut sont abordées en fin de session

MOYENS, MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

La formation s'appuie sur une série d'exposés avec support visuel. Chaque exposé est suivi d'un temps de questions/réponses.

Pour assurer l'interactivité de cette formation, le nombre minimum de stagiaires admis est de 3 personnes et le maximum de 8 personnes (5 pendant la période de crise sanitaire).

DÉROULÉ DE LA FORMATION

- 09 h 30 : Accueil des participants
- 09 h 45 : Tour de table et présentation
- 10 h 00 : Un an d'actualité réglementaire
- 11 h 30 : Pause
- 11 h 45 : Un an d'actualité réglementaire (suite)
Un an d'actualité jurisprudentielle
- 13 h 00 : Déjeuner
- 14 h 00 : Un an d'actualité jurisprudentielle (suite)
- 15 h 45 : Pause
- 16 h 00 : Un an de doctrine
Les évolutions attendues / Les questions
- 17 h 15 : Bilan et évaluation
- 17 h 30 : Fin de la formation

ÉVALUATION

L'acquisition des compétences est évaluée en fin de formation à l'aide d'un questionnaire rempli par chaque participant.

ATTESTATION DE FORMATION ET SUPPORT

A l'issue de la formation une attestation de formation et une clé USB contenant les documents support sont remis à chaque participant.

